

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandembavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louquet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jedi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 2 JUIN 2016

Excusés : J.P. Boutoille, C. Prudhomme et D. Péron. Secrétaire de séance : B. Vandembavière.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACTANT LE COMPTE RENDU DU DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M Daniel Tacquet vice-président en charge de l'urbanisme, M Lenoir, Mme Serret de la CCRA et le bureau d'étude Urbycom sont venus présenter aux membres du conseil ce PADD élaboré en commission urbanisme.

Le PADD

-définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

-définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ;

-fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Après présentation de ce document, les dispositions ont été examinées par le Conseil avec ses implications sur la totalité du territoire de l'intercommunalité et bien entendu pour notre commune.

Voici les observations que nous avons tenu à apporter à ce document après le débat qui suit :

- le PADD évoque la création d'une aire de covoiturage dans le sud de la CCRA, pour le Conseil Municipal celle-ci gagnerait à se trouver proche de l'échangeur autoroutier de Zouafques, et de la future zone d'activité de la CASO, voire sur notre commune.
- le Conseil Municipal a accueilli favorablement la disposition du PADD ambitionnant l'implantation d'aménagements marquant l'entrée du territoire de la CCRA.
- Le Conseil Municipal a également souhaité que dans le PADD soit pris en considération l'assainissement collectif en vue de la possibilité d'en mutualiser les équipements dans l'intercommunalité.
- L'idée d'autoriser le Château de Cocove, seul hôtel quatre étoiles de l'intercommunalité visant une clientèle haut de gamme à se doter d'une aire d'accueil pour hélicoptères, de garages notamment, est soutenue par le Conseil Municipal d'autant plus que cette entreprise emploie de nombreux salariés.
- Il a également semblé pertinent de prévoir la création d'une ou plusieurs aires de camping-cars sur le territoire de l'intercommunalité. La partie sud compte tenu de son attractivité touristique aux pieds de coteaux et présences de bois présente des atouts.
- Pour la protection des éléments patrimoniaux du territoire, il a semblé pertinent qu'une réflexion soit menée concernant plusieurs éléments de notre village qui pourraient en faire l'objet : églises, chapelle, fermes anciennes, maisons en torchis.
- Le Conseil dans son ensemble, tout en étant conscient des possibles retombées économiques, s'est montré très défavorable à l'implantation d'éoliennes sur notre territoire déjà marqué par d'autres aménagements nécessités par notre société moderne comme le TGV.
- Création, entretien et mise en valeur des chemins de randonnée pour les marcheurs ou les vététistes ont également semblé intéressant pour notre secteur qui dispose d'atouts en matière de tourisme vert.

Le conseil approuve à l'unanimité les principales orientations définies dans ce document jusqu'à l'horizon 2028.

AFFAIRES COMMUNALES

Rue de la Druèze et Cocove : Les travaux de comblement ont commencé. M le Maire profitera de la présence de la grue pour faire transporter des gravats, rue de la Source, pour réparer les ornières.

Construction de la chaufferie : Celle-ci a commencé fin mai. Avec le surplus de béton pour les fondations, nous avons achevé de combler le fossé à l'endroit de la Source.

Visite du SDIS, fin juin : Il sera procédé au remplacement de nos 4 poteaux incendie défectueux. Coût total TTC ; 9857,42 €. Prévu au budget.

Voirie : Remplacement de la glace au carrefour Rue Basse, RD 217 ; coût 250 €.

Travaux à la rivière : Ils sont commencés. Lors de la dernière réunion Symvahem, nous avons enfin eu confirmation de la pose d'un nouveau pont de 6 mètres de large sans arche.

Après travaux, M le Maire envisage de réserver uniquement aux piétons l'emprunt de la dangereuse passerelle actuelle avec la pose de 2 pierres.

Déplacement des panneaux : entrée et sortie de Nordausques sur la 218. Ces panneaux actuellement placés sur le territoire de Recques vont être reculés vers Nordausques. Nos 5 riverains seront protégés par la pose de 2 nouveaux panneaux : entrée et sortie de Recques.

Extension des heures de service d'Elodie Lefebvre. La fréquentation de la cantine est en hausse et la solution de 2 services mise en place est judicieuse. Cela a nécessité une réorganisation de la surveillance. A l'heure actuelle, toutes les missions attribuées à nos 3 employés dépassent le cadre horaire qui est le leur. M le Maire propose d'étendre le contrat aidé d'Elodie Lefebvre de 24 à 30 heures semaines. Proposition acceptée.

Travaux en cours aux écoles et à la salle. Nous disposons actuellement de tous les devis. Initialement, il était envisagé le remplacement des portes, l'isolation des combles, un WC pour handicapés, un préau, une chaufferie pour chauffage central, la pose d'une cloison salle des fêtes et d'un nouveau plafond. Nous avons été amenés à procéder en plus au désamiantage pour la dépose du plafond actuel de la salle, et aux mises aux normes techniques pour l'électricité et la construction d'une cloison pour la cuisine. Malgré ces travaux supplémentaires, nous restons bien en dessous des chiffres présentés en janvier 2015 et le prix de revient pour la commune de tous ces travaux restera inférieur à 60 000 € comme M le Maire l'a annoncé lors de la Cérémonie des vœux.

Extension de l'éclairage public. 4 lampes rue de la baronne de Draeck, 4 lampes Haut de la Druèze et rue Marivoort, une lampe rue de Polincove, et une lampe sur le fond du parking au niveau de la salle de catéchisme. Coût TTC : 14 435,20 €. La FDE nous apportera une aide d'environ 3000 €.

Terrain de foot. Après les admirables travaux réalisés par les membres du RFC, nous avons pris le relais avec l'abattage de 4 anciens poteaux. La pose des soutiens aux pare ballons contre les Riottes est en cours.

Dortoir. Avec les lits individuels en usage, l'espace s'avère insuffisant. La solution avec des lits superposés, nous permettrait de loger une vingtaine d'enfants. M le Maire propose de porter de 2 à 6, le nombre de lits superposés pour la rentrée. Coût évalué à 1868 € TTC. Par ailleurs, nous profiterons des travaux en cours de réalisation pour y installer à côté des petits WC.

Réparations. La tempête, du lundi de Pâques a provoqué des dommages aux toitures (logement de fonction, mairie, église). Les réparations coûteront 2991,11 €. Nousretoucherons 840 € des assurances. M le Maire précise que la Loi des finances 2016 prévoit le remboursement aux communes d'une partie de la TVA sur travaux d'entretien des bâtiments publics, idem pour la voirie.

Mobilier. Nous avons procédé à l'achat de 10 barrières de délimitation espaces et de 17 tables pour remplacer, compléter notre équipement salle des fêtes. Coût 948 € TTC

Défibrillateurs. Nous avons passé un contrat pour 60 mois avec la société Mefran pour 2 défibrillateurs qui seront installés près du groupe scolaire et au stade. Ce contrat prévoit la pose, l'entretien régulier et la formation de ceux qui le voudront. Un troisième, accessible à tous, se trouve à l'Hôtel de Cocove.